



Thierry CHAUMARTIN président **A.S.O. Au Seuil de l'Océan** Le Bout de la Bôle 44410 ASSERAC

Communiqué de presse du 27 décembre 2020

Victime d'un handicap, Victime des assurances, Victime des retards en justice - Tous concernés !

L'association A.S.O. Au Seuil de l'Océan est une association humanitaire d'entraide sociale reconnue d'intérêt général avec pour objet principal, l'aide aux personnes en situation de handicap soudain suite à une maladie ou un accident.

Suite à une maladie, un accident professionnel, accident de la route, accident domestique ou autres incidents exceptionnels, des personnes en situation de handicap se retrouvent aujourd'hui **victimes des compagnies d'assurances** qui profitent d'un système judiciaire plus que défaillant.

Les manques de moyens humains et financiers provoquent **de plus en plus de retards aux règlements des litiges en justice** qui profitent à des compagnies d'assurances peu scrupuleuses.

Que ce soit pour des contrats emprunteurs, des contrats homme clé couvrant les travailleurs indépendants ou encore des contrats accidents domestiques" nous sommes régulièrement sollicités pour les mêmes problèmes avec des noms récurrents de compagnies d'assurances, nous informant des arrêts brutaux des indemnisations sans explication, obligeant des courriers RAR qui "en cas de réponse", évoquent l'arrêt des indemnisations par des motivations plus que farfelues avec refus d'entente amiable, information de résiliation du contrat avec suggestion à l'assuré à saisir la justice.

Du jour de l'arrêt des indemnisations, les échanges RAR entre l'assuré et la compagnie, la saisie d'un avocat, les échanges entre les avocats respectifs, la saisie du tribunal, le jugement en 1ère instance et sa signification un minimum de trois ans se sont écoulés avec un minimum de 6 000 € de frais de procédure. Que dire de la situation financière de la victime et encore faut-il qu'elle gagne son procès...

Mais ce n'est pas fini, si la victime gagne en 1ère instance, la compagnie d'assurance fait appel et c'est reparti pour un minimum de deux ans et également 4 000€ de frais de procédure.

Cinq ans de procédure 10 000€ minimum, en situation de handicap, peu de ressources sont autant d'arguments suffisants pour que certaines compagnies d'assurances en profitent pour user leurs assurés indemnisables en justices en toute légalité car pour la plupart des assurés, que ce soit moralement ou financièrement ou les deux abandonnent avant la fin de la procédure voire même ne débute même pas une procédure dès lors que leur avocat leur annonce la couleur.

L'association A.S.O. Au Seuil de l'Océan à décider de dénoncer cet état de fait par le biais d'une pétition qui à récolter à ce jour 42 470 signatures et portée à l'assemblée par Sandrine JOSSO députée de la 7ème circonscription de Loire Atlantique et soutenue à ce jour par l'association **Victimes et Avenir** : <https://www.victimasetavenir.org/> , 33 députés et 13 sénateurs (liste sur notre site)

De nombreux professionnels du secteur ternis par ces pratiques ont déjà pointé les abus et dysfonctionnements de nombreux dossiers et les témoignages de personnes en situation de handicap et victimes des assurances se multiplient.

Le respect de ces délais légaux par plus de moyens financiers et humains, permettrait d'une part de voir ces dossiers aboutir conformément à l'attente contractuelle d'un assuré et surtout de dégager tout intérêt d'une saisine en justice profitable à certaines compagnies d'assurances indignes de leur profession.

La Pétition : <https://www.mesopinions.com/petition/justice/victime-handicap-victime-assurances-stop-aux/110268>

+ d'infos : <https://www.djbaba.org/aide-au-handicap> **Contacts** : **Thierry CHAUMARTIN** : 06 88 53 67 31 rivesdevilaine@wanadoo.fr